

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
des Pays de l'Aigle**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
de l'ORNE

Séance du 17 juin 2026.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	19

**DATE DE LA
CONVOCATION**

10/06/2026

OBJET

**Aides du CIAS dans le
cadre du partenariat FSL-
FAFI.**

Acte reçu en préfecture le

1^{er} juillet 2026

Publié en ligne le

1^{er} juillet 2026

Certifié exécutoire

La Vice-présidente,

Nathalie LENÔTRE

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept juin à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du dix juin, se sont réunis pour un Conseil d'Administration dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Etaient présents : Hugo DUPONT, Françoise GARCIA, Paule GOUIN, Véronique HELLEUX, Elisabeth JOSSET, Caroline LAGOUTTE, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESSANI, Christine LOUATRON, Véronique LOUWAGIE, Patrice REINHART, Martine RICHARD, Brigitte SALVINI, Eric ZO.

Pouvoirs : Camille DAEL donne pouvoir à Hugo DUPONT
Wiener FLEURIMOND donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Corine LE BLÉVEC donne pouvoir à Christine LOUATRON
Sophie THERY donne pouvoir à Paule GOUIN

Absents excusés : Camille DAEL, Wiener FLEURIMOND, Corine LE BLÉVEC, Sophie THERY

Madame la Vice-présidente informe les membres de l'assemblée que dans le cadre du partenariat avec le Fonds d'Aides Financières Individuelles (FAFI) et plus particulièrement du FSL maintien des énergies, le CIAS par le biais de sa commission restreinte, a accordé des aides financières depuis le 2 mars 2026, pour un montant global de 1057 €, soit huit demandes au total. Cette aide est **sous réserve de l'accord du FAFI**.

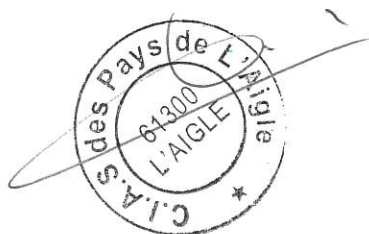
Considérant la nécessité d'octroyer cette aide aux personnes indiquées sur le tableau ci-dessus, du fait de leur situation,

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'accorder les aides financières selon le tableau ci-dessous.
- **DIT** que ces aides seront prélevées au budget en cours, à l'article 6562.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme



DEMANDEUR	VILLE	NATURE DE L'AIDE	DEMANDE	ACCORDEE
Famille I	St Evroult NDB	Impayé d'électricité	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI de 150 €
Famille J	Rai	Impayé d'électricité et gaz	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI de 132 €
Famille K	Chandai	Impayé d'électricité	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI de 150 €
Famille L	St Symphorien des Bruyères	Impayé d'électricité	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI de 150 €
Famille M	L'Aigle	Facture d'eau	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI de 150 €
Famille N	Glos la Ferrière	Facture de gaz	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI de 75 €
Famille O	Ecorcei	Facture d'électricité	40 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI de 100 €
Famille P	L'Aigle	Impayé de gaz	150 €	ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI de 150 €